

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

 $C - N^{\circ} 3345$

15 décembre 2015

SOMMAIRE

Aliroso S.A	Socafam & Cie	160544
APEX Tool Holding Luxembourg160541	Solid S.A	160544
Arca Luxembourg S.à r.l	Solutions International S.A	160537
Argyle Luxco Redbull S.à r.l	Soremartec S.A	160548
Balance S.A	Sotim Invest S.A	160548
Balance SCI	Sportsdirect.com Luxemburg	160549
Ceptinvest	Spruce S.à r.l., SPF	160549
Constructions Lomonaco s.à r.l	Square Courtage	160552
Life Assets Trust II S.A	Sure Insurance	160552
MCS/AMS Acquisitions S.à r.l160530	SustainWater S.à r.l	160514
Mika Engineering GmbH160554	TA EU Acquisitions III S.à r.l	160554
Monterey Holdings S.à r.l., société de gestion de	TA EU Acquisitions II S.à r.l	160553
patrimoine familial	TA EU Acquisitions IV S.à r.l	160555
OCM Phoenix Holdings II S.à r.l160515	TA EU Acquisitions Mountainstream S.à r.l.	
Parry Investments S.A	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Salon La Brosse S.à r.l	TA EU Acquisitions S.à r.l	
SAM Invest S.A	TA EU Acquisitions VI S.à r.l	
Scan-Project S.A	TA EU Acquisitions V S.à r.l	160556
Scan-Project S.A	TA EU Acquisitions Zebra S.à r.l	160557
Schaus Développements et Promotions S.A.	TA EU Luxembourg III S.à r.l	160558
	TA EU Luxembourg II S.à r.l	160558
SCHILTZ Architectes-Ingénieurs S.A160537	TA EU Luxembourg S.à r.l	160559
SCHWEITZER ART et DESIGN S.à r.l160537	TA EU Luxembourg VII S.à r.l	160560
Scienceco S.A	TA EU Luxembourg VI S.à r.l	160560
Sergio Rossi International S.à r.l160538	TA EU Luxembourg V S.à r.l	160559
Sergio Rossi International S.à r.l160541	Tallis S.à r.l	160553
Sergio Rossi International S.à r.l160541	TigerLuxOne Topco S.à r.l	160552
Sibad International S.A	Transcom Investments & Finance S.A	160556
Sim Investments S.A	Unionti S.A	160557
Sirdi Invest S.A	United Oilfield Services S.à r.l	160558
Sitin SA	VAP Luxembourg S.A	160559
Sitin SA	Wind Worth Luxembourg Holding S.A.H	160560



SustainWater S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de Commerce-Technoport, bâtiment 2.

R.C.S. Luxembourg B 156.105.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz

Ont comparu

- 1) La société à responsabilité limitée SustainFin Sàrl, ayant son siège social à L-3895 Foetz, Rue de Commerce-Technoport, bâtiment 2, constituée par devant le notaire instrumentaire en date de ce jour, non encore inscrite au registre de commerce et des sociétés, représentée par son gérant à savoir Monsieur Hugues JUPSIN, prénommé: associée à concurrence de 50 parts sociales.
- 2) La société à responsabilité limitée SustainSys Sàrl, ayant son siège social à L-3895 Foetz, Rue de Commerce-Technoport, bâtiment 2, constituée par devant le notaire instrumentaire en date de ce jour, non encore inscrite au registre de commerce et des sociétés, représentée par son gérant unique à savoir Jean-Luc VASEL, prénommé: associée à concurrence de 50 parts sociales.

Lesquels comparants, présents ou tel que représentés, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée SustainWater S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Karine REUTER, alors de résidence à Redange/Attert, en date du 13 octobre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2569 du 25 novembre 2010, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés à ce jour.
 - qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 156.105,
- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR),
- que les comparants sub 1) et 2) sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «SustainWater S.à r.l.» avec siège social à L-9906 Troisvierges, 6, Rue Staedtgen.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première Résolution Acceptation de la cession de parts sociales

Il est constaté que conformément à l'article 8 des statuts de la société, les anciens associés ont accepté, à l'unanimité, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue sous seing privée au siège social ce 25 septembre 2015 à 11 heures les cessions de parts sociales suivantes:

- entre Monsieur Jean-Luc VASEL et la société SustainSys Sàrl constituée ce jour, représentée par Jean-Luc VASEL portant sur 40 parts sociales;
- entre la société de droit belge ECOSERVICE SCRL représentée par Jean-Luc VASEL et la société SustainSys Sàrl, constituée ce jour, représentée par Jean-Luc VASEL portant sur 10 parts sociales;
- entre Monsieur Hugues JUPSIN et la société SustainFin Sàrl, constituée ce jour représentée par Hugues JUPSIN portant sur 50 parts sociales.

Monsieur Jean-Luc VASEL, demeurant à B-6800 Libramont, 39, Avenue de la Gare, déclare accepter ces cessions, en tant que gérant, au nom de la société conformément aux dispositions de l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, déclarant qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Suite aux prédites cessions, les parts sociales de la société sont détenues comme suit:

- La société SUSTAINFIN Sàrl, prénommé, cinquante parts sociales	50
- La société SUSTAINSYS Sàrl, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total des parts: cent parts sociales	100

Deuxième Résolution

Les nouveaux associés décident de transférer, avec effet au 1 ^{er} septembre 2015, le siège social de la société de Troisvierges à L-3895 Foetz, Rue de Commerce-Technoport, bâtiment 2 et décident de modifier par conséquence l'article 4 des statuts, qui aura la teneur suivante:

« Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Mondercange.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du ou des gérants.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.»



Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 760 EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Vasel J., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 29 septembre 2015 Relation: DAC/2015/16972. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 1 er octobre 2015.

Référence de publication: 2015170689/66.

(150188401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

OCM Phoenix Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 177.252.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-ninth of September,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. OCM Luxembourg VOF S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B136233,

hereby represented by Maître Mathieu De Donder, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 28 September 2015 (the "Shareholder 1"); and

2. OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B164690,

hereby represented by Maître Mathieu De Donder, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal on 28 September 2015 (the "Shareholder 2", and, together with the Shareholder 1, the "Shareholders");

The said proxies shall be annexed to the present deed for registration purpose.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders hold all of the shares of OCM Phoenix Holdings II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 177252 (the "Company"), and incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, of April 18 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 5 2013, number 1613. The articles of incorporation of the Company were amended on 25 October 2013, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 9 2014, number 76.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To change the currency of the subscribed capital of the Company from Euro into Great British Pound by applying the exchange rate EUR $1.00 = GBP\ 0.7297$, according to the exchange rate published on the website of the European Central Bank on 23 September 2015;
- 2 To convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form without indication of a nominal value into nine thousand one hundred



twenty one Great British Pounds and twenty five pence (GBP 9,121.25) represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form without indication of a nominal value;

- 3 To increase the subscribed capital of the Company by an amount of three thousand three hundred seventy eight Great British Pounds and seventy five pence (GBP 3,378.75), without issuance by the Company of new shares, so as to set the subscribed capital at an amount of twelve thousand five hundred Great British Pounds (GBP 12,500.-), represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form without indication of a nominal value;
 - 4 To amend article 5.1 of the articles of incorporation so as to reflect the decisions taken under item 1 to 3 of this agenda;
 - 5 Miscellaneous.

have unanimously requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to change the currency of the subscribed capital of the Company from Euro into Great British Pound by applying the exchange rate EUR $1.00 = GBP\ 0.7297$, according to the exchange rate published on the website of the European Central Bank on 23 September 2015.

Second resolution

The Shareholders consequently resolved to convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form without indication of a nominal value, all subscribed and fully paid-up, into nine thousand one hundred twenty one Great British Pounds and twenty five pence (GBP 9,121.25), represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form without indication of a nominal value, all subscribed and fully paid-up.

Third resolution

The Shareholders resolved to increase the subscribed capital of the Company by an amount of three thousand three hundred seventy eight pounds and seventy five pence (GBP 3,378.75) without issuance by the Company of new shares, so as to set the subscribed capital at an amount of twelve thousand five hundred pounds (GBP 12,500.-), represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form without indication of a nominal value, all subscribed and fully paidup.

Payment

Thereupon appeared:

1) OCM Luxembourg VOF S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B136233,

hereby represented by Maître Mathieu De Donder, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal, declares, in relation to the capital increase as described above, to make a contribution in cash in an aggregate amount of one thousand three hundred ninety two Great British Pounds and five pence (GBP 1,392.05);

2) OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B164690,

hereby represented by Maître Mathieu De Donder, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal, declares, in relation to the capital increase as described above, to make a contribution in cash in an aggregate amount of one thousand nine hundred eighty six Great British Pounds and seventy pence (GBP 1,986.70).

The aggregate amount of three thousand three hundred seventy eight pounds and seventy five pence (GBP 3,378.75) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by way of a blocking certificate.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred pounds (GBP 12,500.-) represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form without indication of nominal value, all subscribed and fully paid-up."



Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at around one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de septembre,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) OCM Luxembourg VOF S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 26 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B136233,

représentée aux fins des présentes par Maître Mathieu De Donder, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 28 septembre 2015 (l'"Associé 1"); et

2) OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 26 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B164690,

représentée aux fins des présentes par Maître Mathieu De Donder, prénommé,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 28 septembre 2015 (l'"Associé 2" et, ensemble avec l'Associé 1, "Les Associés").

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés détiennent la totalité des parts sociales de OCM Phoenix Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, 26 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B177252 (la « Société »), constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du le 18 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 juillet 2013, numéro 1613. Les statuts de la Société ont été modifiés le 25 octobre 2013, suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 janvier 2014, numéro 76.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Conversion de la devise du capital souscrit de la Société de Euro en Great British Pound (Livres Sterling) par application du taux de conversion EUR 1,00 = GBP 0,7297, selon le taux de conversion publié le 23 septembre 2015 sur le site internet de la Banque Centrale Européenne;
- 2 Conversion du capital souscrit existant d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent mille (100,000) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, en neuf mille cent vingt-et-un Great British Pounds et vingt-cent pence (GBP 9.121,25), représenté par cent mille (100,000) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale;
- 3 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois mille trois cent soixante-dix-huit Great British Pounds et soixante-quinze pence (GBP 3,378.75), sans émission de nouvelles parts sociales par la Société, de manière à fixer le capital social à douze mille cinq cents Great British Pounds (GBP 12,500.-), représenté par cent mille (100,000) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale;
 - 4 Modification de l'article 5.1 des statuts afin de refléter les résolutions adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour; 5 Divers.

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:



Première résolution

Les Associés ont décidé de convertir la devise du capital souscrit de la Société de Euro en Great British Pound par application du taux de conversion EUR 1,00 = GBP 0,7297, selon le taux de conversion publié le 23 septembre 2015 sur le site internet de la Banque Centrale Européenne.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de convertir le capital souscrit existant d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées, en neuf mille cent vingt-et-un Great British Pounds et vingt-cent pence (GBP 9.121,25), représenté par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille trois cent soixante-dixhuit Great British Pounds et soixante-quinze pence (GBP 3.378,75), sans émission de nouvelles parts sociales par la Société, de manière à fixer le capital social à douze mille cinq cents Great British Pounds (GBP 12.500,-), représenté par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

Paiement

Ensuite ont comparu:

1) OCM Luxembourg VOF S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 26 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B136233,

représentée aux fins des présentes par Maître Mathieu De Donder, précité,

aux termes d'une procuration sous seing privé, déclare, en relation avec l'augmentation de capital décrite ci-dessus, effectuer un apport en espèce d'un montant total de mille trois cent quatre-vingt-douze Great British Pounds et cinq pence (GBP 1.392,05).

2) OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 26 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B164690,

représentée aux fins des présentes par Maître Mathieu De Donder, précité,

aux termes d'une procuration sous seing privé, déclare, en relation avec l'augmentation de capital décrite ci-dessus, effectuer un apport en espèce d'un 8 montant total de mille neuf cent quatre-vingt-six Great British Pounds et soixante-dix pence (GBP 1.986,70).

Le montant total de trois mille trois cent soixante-dix-huit Great British Pounds et soixante-quinze pence (GBP 3.378,75) est immédiatement mis à la disposition de la Société, la preuve du paiement à la Société ayant été donnée au notaire instrumentant par le moyen d'un certificat de blocage.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé décide de modifier l'article 5.1 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« Art. 5. Capital social émis.

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Pounds (GBP 12.500,-), représenté par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu(e) du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. De Donder, M. Loesch.



Enregistré à Grevenmacher A.C., le 2 octobre 2015. GAC/2015/8450. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 13 octobre 2015. Référence de publication: 2015171450/204.

(150189767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Salon La Brosse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4247 Esch-sur-Alzette, route de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg B 42.736.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16/10/2015.

Référence de publication: 2015170692/10.

Signature.

(150188006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Life Assets Trust II S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 186.069.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of October,

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of LIFE ASSETS TRUST II S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B186.069, incorporated by a notarial deed of Maître Roger ARRENSDORFF, undersigned, on 1 st April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 1569 on 18 June 2014.

The meeting was declared open at 10:30 a.m. and presided by Katerina Kubova, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary, Cathie Scalia, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Emily Le Vaillant, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the meeting formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

- i. The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialised «ne varietur» by the appearing parties will also remain attached to the present deed.
- ii. It appears from the attendance list that one hundred percent (100%) of the share capital of the Company is represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and consider being validly convened. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and vote on all items of the agenda.
 - iii. The agenda of the meeting is the following:
 - 1. Removal of the possibility to issue or to hold bearer shares;
 - 2. Subsequent amendment of article 4.1 of the articles of incorporation of the Company;
 - 3. Subsequent amendment of article 4.2 of the articles of incorporation of the Company; and
 - 4. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

First resolution

The meeting resolves to approve the removal of the possibility to issue or to hold bearer shares;



Second resolution

Further to the resolution above, the meeting resolves to approve the amendment of article 4.1 of the articles of incorporation of the Company relating to the corporate object, which shall be read as follows:

- "4.1. The corporate object of the Company shall be the activity of a securitization company within the meaning of the Securitization Law. Consequently, the activities of the Company shall include without being limited to:
- The acquisition or the assumption, directly or through other undertakings, of risks relating to claims, loans, premium finance notes, life settlement contracts, beneficial interests in irrevocable life insurance trusts or any other assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, or obligations (including without being limited to investments into bonds, derivatives, credit default swaps, total return swaps, credit linked notes, etc.), excluding bearer shares, assumed by third parties or inherent to all or part of the activities (the "Risks") and issue any kind of securities (the "Securities"), whose value or yield depends on such Risks. The Securities issued in the context of a Securitization shall only be issued under a registered form (bearer shares are excluded) and on an isolated basis or private placement but they shall never be issued to the public on a continuous basis as provided for by article 19 of the Securitization Law.
- The management, the hedging and disposal of Risks in any form the board of directors may deem appropriate and in accordance with any investment and management guidelines determined by the board of directors. Such management, hedging and disposal may be made using techniques including, without being limited to, derivatives (swaps, options, futures, credit derivatives, etc.), repurchase transactions, sale of assets or financial instruments in over-the-counter transactions or via regulated exchanges, etc."

Third resolution

Further to the resolution above, the meeting resolves to approve the amendment of article 4.2 of the articles of incorporation of the Company relating to the corporate object, which shall be read as follows:

"4.2. The Company may finance itself through the issue of performance certificates or any kind of securities (shares, preferred shares, bonds, contingent notes or any other debts instruments, etc.), only under registered form (the bearer shares are excluded) and only on an isolated basis or private placement, or through other techniques including, but not limited to, borrowing of funds on a secured or unsecured basis within the limits of applicable law. The performance certificates or other kind of securities issued under registered form shall not be exchanged or converted into bearer form."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred fifty Euro (EUR 850.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed and these minutes were signed by the members of the board and by the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le 1 er jour du mois d'octobre,

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LIFE ASSETS TRUST II S.A., une société anonyme, constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B186.069, constituée selon acte notarié de Maître Roger ARRENSDORFF, soussigné, le 1 er avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1569 le 18 juin 2014.

L'assemblée est ouverte à 10h30 et est présidée par Katerina Kubova, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Président").

Le Président désigne comme secrétaire, Cathie Scalia, avocate à la Cour ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Emily Le Vaillant, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau étant formé, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:



- I. Les actionnaires représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui, signée par les représentants des actionnaires, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui. Les procurations, paraphées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire, resteront également annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.
- II.- Il ressort de la liste de présence que cent pour cent (100%) du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Suppression de la possibilité d'émettre et de détenir des actions au porteur;
- 2. Modification subséquente de l'article 4.1 des statuts de la Société relatif à l'objet social;
- 3. Modification subséquente de l'article 4.2 des statuts de la Société relatif à l'objet social et
- 4 Divers

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver la suppression de la possibilité d'émettre et de détenir des actions au porteur.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4.1 des statuts de la Société relatif à l'objet social, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

- « **4.1.** La Société aura pour objet social de développer les activités d'une société de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation. Par conséquent, les activités de la Société comprendront notamment:
- L'acquisition et / ou la prise, directement ou à travers d'autres entreprises, de risques liés à des créances, prêts, premium finance notes, contrats d'assurance-vie, participations dans des trusts d'assurance-vie irrévocables ou de tout autre bien, meuble ou immeuble, tangible ou intangible, ou d'obligations (notamment des investissement dans des obligations, produits dérivés, crédit default swaps, total return swaps, credit linked notes, etc.) à l'exclusion d'actions au porteur, supportés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités (les "Risques") et émettre des titres (les "Titres"), dont la valeur ou le rendement dépendent de ces Risques. Les Titres, émis dans le contexte d'une titrisation, seront uniquement émis sous forme nominative (les actions au porteur sont exclues) et de façon isolée ou par voie de placement privé, et ne pourront jamais être émis au public en continu conformément aux dispositions de l'article 19 de la Loi sur la titrisation.
- La gestion, la couverture et la disposition des Risques de quelque manière que ce soit jugée appropriée par le conseil d'administration et conformément aux éventuelles règles d'investissement et de gestion déterminées par ce même conseil d'administration. Pour mener à bien ces activités de gestion, de couverture et de disposition, la Société pourra recourir à des techniques tels que notamment les dérivés (swaps, options, contrats à terme, instruments dérivés de crédit, etc.), des transactions de rachat, la vente de biens ou d'instruments financiers hors cote ou via une Bourse de valeurs officielle, etc.»

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4.2 des statuts de la Société relatif à l'objet social, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **4.2.** La Société pourra se financer par l'émission de certificats de performance ou tout type de titres (actions, actions préférentielles, obligations ou tout autre instrument de créance, etc.), uniquement nominatifs (les actions au porteur sont exclues) et uniquement de façon isolée ou par voie de placement privé, ou à travers d'autres techniques notamment par l'emprunt de fonds garantis ou non, dans les limites de la loi applicable. Les certificats de performance ou autres titres émis sous forme nominative ne pourront être ni échangés ni convertis au porteur.»

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement huit cent cinquante Euros (EUR 850,-).

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée et ce procès verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte soit dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte ait été faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, statut marital, lieu de résidence, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.



Signé: KUBOVA, SCALIA, LE VAILLANT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 octobre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 31622. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171343/152.

(150189904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

SAM Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 200.740.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen.

On the eighth of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

- 1.- Mr. David ZAREBINSKI, director, residing at 16, Dane Road TN38OQN St. Leonards, United Kingdom.
- 2.- The company ADAIR CORPORATE LIMITED, a company formed under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at 3 rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG 1110, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under the number 1797186.

The appearing parties are hereby represented by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of two proxies given under private seal on October 6, 2015.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as aforesaid, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "SAM Invest S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

- **Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.
 - Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 19. below.

Art. 4. Corporate object. The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.



The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

The company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand-Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

Art. 5. Share capital. The corporate capital is set at THIRTY-TWO THOUSAND EURO (EUR 32.000.-), divided into three thousand two hundred (3.200) shares having a par value of TEN EURO (EUR 10.-) each.

The shares are in registered form.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 7. Meeting of the shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Friday of June at 10.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, or email.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be reeligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/ or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.



In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 10. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable or email another director as his or her proxy.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Article 10 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented and written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 12. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 13. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

- **Art. 14. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.
- **Art. 15. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be reeligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause

- **Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 st of January and shall terminate on the 31 st of December.
- **Art. 17. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time.



The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

- **Art. 18. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 19. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).
- **Art. 19. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.
- **Art. 20. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Transitory provisions

- a) The first business year begins on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 st of December 2015.
 - b) The first annual General Meeting will be held in 2016.

Subscription and payment

The three thousand two hundred (3.200) shares have been subscribed as follows:

1 Mr. David ZAREBINSKI, prenamed, six hundred forty shares	640
2 The company ADAIR CORPORATE LIMITED, prenamed, two thousand five hundred sixty shares	2.560
Total: three thousand two hundred shares	3.200

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-TWO THOUSAND EURO (EUR 32.000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation is estimated at about one thousand four hundred Euro (ε 1.400.-).

Extraordinary general meeting

The above named parties, represented as said before, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditor at one (1).
- 2) The following are appointed directors:
- Mr. David ZAREBINSKI, director, born in Deu (Ireland), residing at 16, Dane Road TN38OQN St. Leonards, United Kingdom.
- Mr. Alexander KOROLENKO, lawyer, born in Dnepropetrovsk (USSR), on the 1 st of February 1976, residing at 7, Proletarsky prospect, apt. 218, 115522 Moscow, Russia.
- Mr. Leonid SHABAD, director, born in Moscow (USSR), on the 27 th of June 1985, residing at Rezervniy Proyezd 4, Apt. 38, Moscow, Russia.
 - 3) Has been appointed statutory auditor:
- EXAUDIT S.A., having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124982.
- 4) The first term of office of the directors and the statutory auditor will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2020.
 - 5) The registered office of the company is established at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- 6) The board of Directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to a managing director.



The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, acting as above-stated, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze.

Le huit octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur David ZAREBINSKI, directeur, demeurant à 16, Dane Road TN38OQN St. Leonards, Royaume-Uni.
- 2.- La société ADAIR CORPORATE LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est établi à 3 rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au "Registrar of Corporate Affairs" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1797186.

Les comparants sont ici représentés par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 6 octobre 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . **Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "SAM Invest S.A." (ciaprès la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

- Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.
 - Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.



La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000.-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10.-) par action.

Les actions sont nominatives.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'Hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décision de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble ou par email une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant



jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble ou par email à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

- **Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- **Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.
- Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.
- Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.
- Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés
- **Art. 15. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commencera le 1 ^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.



Art. 17. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

- Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.
- **Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.
- **Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les trois mille deux cents (3.200) actions ont été souscrites comme suit:

1 Monsieur David ZAREBINSKI, prénommé, six cent quarante actions	640
2 La société ADAIR CORPORATE LIMITED, préqualifiée, deux mille cinq cent soixante actions	2.560
Total: trois mille deux cents actions	3.200

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

D'eclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents Euros (€ 1.400.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- Monsieur David ZAREBINSKI, directeur, né à Deu (Ireland), demeurant à 16, Dane Road TN38OQN St. Leonards,
 Royaume-Uni.
- Monsieur Alexander KOROLENKO, avocat, né à Dnepropetrovsk (URSS), le 1 ^{er} février 1976, demeurant à 7, Proletarsky prospect, apt. 218, 115522 Moscow, Russie.
- Monsieur Leonid SHABAD, directeur, né à Moscou (URSS), le 27 juin 1985, demeurant à Rezervniy Proyezd 4, Apt. 38, Moscou, Russie.
 - 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

EXAUDIT S.A., ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124 982.

- 4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2020.
- 5.- Le siège social est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.



6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 octobre 2015. Relation: GAC/2015/8721. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170694/442.

(150188728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

MCS/AMS Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 35.534,55.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 199.634.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of the month of October,

before Me Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of MCS/AMS Acquisitions S.àr.l., a société à responsabilité limitée with its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated on 20 August 2015 by deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B199.634 (the "Company").

The articles of association of the Company were amended for the last time on the date hereof by the undersigned notary.

The meeting was presided by Me Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Laurent Constant, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary recorded as follows:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer, and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all of the three million five hundred and fifty-three thousand four hundred and fifty-one (3,553,451) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) in issue in the Company were represented at the extraordinary general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on the items on the agenda.

II. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

I. Increasing the issued share capital of the Company by an amount of four penny (GBP 0.04) so as to raise it from its current amount of thirty-five thousand five hundred and thirty-four Pounds Sterling and fifty-one pence (GBP 35,534.51) to an amount of thirty-five thousand five hundred and thirty-four Pounds Sterling and fifty-five pence (GBP 35,534.55) by the issue of four (4) preference shares of a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, for a subscription price of ninety-one million six hundred fifty-nine thousand eight hundred and eighty-one Pounds Sterling (GBP 91,659,881) (the "Subscription Price"); subscription by MCS/AMS Group S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B151.851 ("Group") for the newly issued preference shares and payment of the Subscription Price by Group through a contribution in kind consisting in four preference shares held by Group in AMS UK Holdco Limited (company number 08717827), a company incorporated in England and Wales, whose registered office is at 20 Bentinck Street, London, W1U 2EU ("AMS UK") of an aggregate value of ninety-one million six hundred fifty-nine thousand eight hundred and eighty-one Pounds Sterling (GBP 91,659,881) (the "Contribution in Kind"); approval of the valuation of the Contribution in Kind; allocation, out of the



Subscription Price, of an amount of four penny (GBP 0.04) to the share capital of the Company and the balance of ninety-one million six hundred fifty-nine thousand eight hundred and eighty Pounds Sterling and ninety-six pence (GBP 91,659,880.96) to the share premium account corresponding to the preference shares held by Group which amount shall only be available to Group; and

- II. Consequential amendment of the first two paragraphs of article 5.1 of the articles of association of the Company, to be read as follows:
- "5.1. Share Capital Structure. The issued share capital of the Company is set at thirty-five thousand five hundred and thirty-four Pounds Sterling and fifty-two pence (GBP 35,534.55) represented by three million five hundred and fifty-three thousand four hundred and fifty-five (3,553,455) shares divided into five (5) Classes as follows:
 - one hundred and ninety-eight thousand and fifty-seven (198,057) Ordinary Shares;
 - three million one hundred and sixty-one thousand one hundred and seventy (3,161,170) Class A Ordinary Shares;
 - seventy-four thousand two hundred and twenty-four (74,224) Class C Ordinary Shares;
 - one hundred and twenty thousand (120,000) Class F Ordinary Shares; and
 - four (4) Preference Shares;

each share with a nominal value of one Penny (GBP 0.01.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles. Subject to any provisions which may be set forth in a Shareholders' Agreement (to the extent not contradictory to or inconsistent with the provisions of these Articles) or in these Articles, the capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles." The above having been carefully considered, the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of four penny (GBP 0.04) so as to raise it from its current amount of thirty-five thousand five hundred and thirty-four Pounds Sterling and fifty-one pence (GBP 35,534.51) to an amount of thirty-five thousand five hundred and thirty-four Pounds Sterling and fifty-five pence (GBP 35,534.55) by the issue of four (4) preference share of a nominal value of four penny (GBP 0.04) for a subscription price of ninety-one million six hundred fifty-nine thousand eight hundred and eighty-one Pounds Sterling (GBP 91,659,881) (the "Subscription Price").

Thereupon, MCS/AMS Group S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B151.851 ("Group") subscribed for the newly issued preference share and paid the Subscription Price through a contribution in kind consisting in four preference shares held by Group in AMS UK Holdco Limited (company number 08717827), a company incorporated in England and Wales, whose registered office is at 20 Bentinck Street, London, W1U 2EU ("AMS UK") of an aggregate value of ninety-one million six hundred fifty-nine thousand eight hundred and eighty-one Pounds Sterling (GBP 91,659,881) (the "Contribution in Kind").

The meeting acknowledged the value of the Contribution in Kind as described in a report of the board of managers of the Company dated on or around the date hereof (which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed) the conclusion of which reads as follows:

"The board of managers is of the opinion that the Contribution in Kind as described above, as offered by Group in consideration for the issue of the preference shares, is equal to an aggregate amount of 91,659,881 Pounds Sterling which corresponds at least to the nominal value and premium of the preference shares to be issued by the Company, and that, accordingly, the Company may issue the preference shares to Group and allocate an amount of 0.04 Penny to the share capital of the Company and the balance of 91,659,880.96 Pounds Sterling to the share premium account of the Company reserved to Group in relation to the preference shares."

The meeting approved the valuation of the Contribution in Kind and decided that an amount of four penny (GBP 0.04) shall be allocated to the share capital of the Company and the balance of ninety-one million six hundred fifty-nine thousand eight hundred and eighty Pounds Sterling and ninety-six pence (GBP 91,659,880.96) shall be allocated to the share premium account corresponding to the preference share held by Group which amount shall only be available to Group.

Proof of the existence of the Contribution in Kind and of the transfer to the Company of the Contribution in Kind was shown to the undersigned notary.

Second resolution

Subsequently to the resolution above, the meeting resolved to amend the first two paragraphs of article 5 of the articles of association of the Company as set out in item II. of the agenda.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this amendment to the articles of association are estimated at approximately seven thousand six hundred euros (EUR 7,600.-).



Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le cinquième jour du mois d'octobre,

par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de MCS/AMS Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée le 20 août 2015 par acte de Maître Cosita Delvaux, précitée, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B199.634 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date des présentes.

L'assemblée a été présidée par Me Ana Bramao, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommée comme secrétaire et scrutateur Me Laurent Constant, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales que chacun détient figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Tel qu'il appert de ladite liste de présence, la totalité des trois millions cinq cent cinquante-trois quatre cent cinquanteet-une (3.553.451) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (1.00 GBP) émises dans la Société était représentée à l'assemblée générale extraordinaire et les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance au préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et en mesure de délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

- I. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de quatre pence (0,04 GBP) afin de le porter de son montant actuel de trente-cinq mille cinq cent trente-quatre livres sterling et cinquante-et-une pence (35.534,51 GBP) à trente-cinq mille cinq cent trente-quatre livres sterling et cinquante-cinq pence (35.534,55 GBP) par l'émission de quatre (4) parts préférentielles d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, pour un prix total de souscription de quatrevingt-onze millions six cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-une livres sterling (91.659.881 GBP) (le «Prix de Souscription»); souscription des parts sociales nouvellement émises MCS/AMS Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège sociale au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Société à Luxembourg sous le numéro B151.851 («Group») et paiement du Prix de Souscription par Group par un apport en nature consistant en parts sociales préférentielles détenues par Group dans AMS UK Holdco Limited (numéro de société 08717827), une société constituée sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social se situe au 20 Bentinck Street, Londres, W1U 2EU («AMS UK») d'une valeur totale de quatre-vingt-onze millions six cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-une livre sterling (91.659.881 GBP) (l'«Apport en Nature»); approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature; affectation, du Prix de Souscription, d'un montant de quatre Pence (0,004 GBP) au capital social de la Société et le solde d'un montant de quatrevingt-onze millions six cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt livre sterling et quatre-vingt-seize Pence (91.659.880,96 GBP) au compte de prime d'émission correspondant au parts sociales préférentielles détenues par Group, lequel montant sera réservé à la disposition de Group;
- II. Modification en conséquence des deux premiers paragraphes de l'article 5.1 des statuts de la société afin qu'il ait la teneur suivante:
- « **5.1. Structure du capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à trente-cinq mille cinq cent trente-quatre livres sterling et cinquante-cinq pence (35.534,55 GBP) représenté par trois millions cinq cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante-cinq (3.553.455) parts sociales divisées en cinq (5) Classes comme suit:
 - cent quatre-vingt-dix-huit mille cinquante-sept (198.057) Parts Sociales Ordinaires;
 - trois millions cent soixante et un mille cent soixante-dix (3.161.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A;
 - soixante-quatorze mille deux cent vingt-quatre (74.224) Parts Sociales Ordinaires de Classe C;
 - cent vingt mille (120.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe F; et
 - quatre (4) Parts Sociales Préférentielles;



chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) et les droits et obligations énoncés dans les présents Statuts. Sous réserve des dispositions pouvant être énoncées dans un Pacte d'Associés (dans la mesure où elles ne contrediraient pas ou ne seraient pas incompatibles avec les dispositions des présents Statuts) ou dans les présents Statuts, le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.»

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quatre pence (0,04 GBP) afin de le porter de son montant actuel de trente-cinq mille cinq cent trente-quatre livres sterling et cinquante-et-une pence (35.534,51 GBP) à trente-cinq mille cinq cent trente-quatre livres sterling et cinquante-cinq pence (35.534,55 GBP) par l'émission de quatre (4) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) pour un prix total de souscription de quatre-vingt-onze millions six cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-une livres sterling (91.659.881 GBP) (le «Prix de Souscription»).

A la suite de quoi, MCS/AMS Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B151.851 («Group») a souscrit au parts préférentielles nouvellement émises et a payé le Prix de Souscription par un apport en nature consistant en quatre parts sociales préférentielles détenues par Group dans AMS UK Holdco Limited (numéro de société 08717827), une société constituée sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social se situe au 20 Bentinck Street, Londres, W1U 2EU («AMS UK») d'une valeur totale de quatre-vingt-onze millions six cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-une livre sterling (91.659.881 GBP) (l'«Apport en Nature»).

L'assemblée a pris connaissance de la valeur de l'Apport en Nature tel que décrit dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté à la date des présentes ou alentours de cette date (ce rapport d'évaluation sera annexé pour être enregistré ensemble avec cet acte), dont la conclusion est la suivante:

«Le conseil de gérance est d'avis que l'Apport en Nature tel que décrit ci-dessus, tel que proposé par Group en contrepartie de l'émission de parts sociales préférentielles, est égal au montant total de 91.659.881 livres sterling et correspond au moins à la valeur nominale et à la prime d'émission des parts sociales préférentielles devant être émises par la Société, et que, en conséquence, la Société devra émettre les parts sociales préférentielles à Group et allouer un montant de 0,04 pence au capital social de la Société et allouer le solde de 91.659.880,96 livres sterling au compte de prime d'émission de la Société réservé à Group ayant pour objet les parts sociales préférentielles.»

L'assemblée a approuvé l'évaluation de l'Apport en Nature et a décidé qu'un montant de quatre penny (0,04 GBP) sera affecté au capital social de la Société et d'affecter le solde de quatre-vingt-onze millions six cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt livre sterling et quatre-vingt-seize Pence (91.659.880,96 GBP) au compte de prime d'émission correspondant aux parts sociales préférentielles détenues par Group, lequel montant sera réservé à la disposition de Group.

Preuve de l'existence de l'Apport en Nature et du transfert à la Société de l'Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

Seconde résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'assemblée a décidé de modifier les deux premiers paragraphes de l'article 5 des statuts de la Société tels qu'énoncés au point II. de l'ordre du jour.

Dépenses, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société à la suite de la présente modification des statuts sont estimés à sept mille six cents euros (7.600,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française. À la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, son prénom, son état civil et sa résidence, ledit mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: A. BRAMAO, L. CONSTANT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 07 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32084. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015171399/206.

(150189588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.



Scan-Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7335 Heisdorf, 18, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 33.670.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170696/9.

(150187987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Scan-Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7335 Heisdorf, 18, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 33.670.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170697/9.

(150187988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Schaus Développements et Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 112.275.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHAUS DEVELOPPEMENTS ET PROMOTIONS S.A.

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015170698/12.

(150188212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Arca Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.859.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of October.

Before Us, Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BALFOUR BEATTY INFRASTRUCTURE PARTNERS, L.P., a limited partnership established and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at first floor, Dorey Court Admiral Park, St. Peter Port Guernsey, Channel Islands, GY1 6HJ and registered at the Companies House under number LP015216 represented by its general partner, BALFOUR BEATTY INFRASTRUCTURE PARTNERS GP LIMITED, a limited company established and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at first floor, Dorey Court Admiral Park, St. Peter Port Guernsey, Channel Islands, GY1 6HJ and registered with the Guernsey Registry under number 55206,

here represented by Mr. Sylvain Elias, lawyer of CMS DeBacker in Luxembourg, with professional address at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 1, 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person, represented as mentioned above, is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Arca Luxembourg S.à r.l." having its registered office at 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194.859, incorporated by a deed of Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, of 4 February 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 927, dated 7 April 2015 and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,



of 30 September 2015, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

- II. The Company's share capital is set at twelve thousand four hundred fifty-one British pounds (GBP 12,451) represented by twelve thousand and fifty-one (12,051) class A shares, fifty (50) class B shares, fifty (50) class C shares, fifty (50) class B shares and fifty (50) class B shares with a nominal value of one British pound (GBP 1) each.
- III. The appearing person, representing the entire issued and outstanding share capital of the Company, having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda of which the sole shareholder has been duly informed beforehand:
 - 1. Amendment of articles 5.1. and 5.2. of the articles of association of the Company (the "Articles");
 - 2. Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder resolves to decrease the nominal value of the shares from one British pound (GBP 1) to one penny (GBP 0.01) and consequently to amend articles 5.1. and 5.2. of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

- "5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand four hundred fifty-one British pounds (GBP 12,451), represented by one million two hundred forty-five thousand one hundred (1,245,100) shares in registered form with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.
 - **5.2.** These shares are divided into classes (the "Class(es)") as follows:
 - (i) one million two hundred five thousand one hundred (1,205,100) Class A shares;
 - (ii) five thousand (5,000) Class B shares;
 - (iii) five thousand (5,000) Class C shares;
 - (iv) five thousand (5,000) Class D shares;
 - (v) five thousand (5,000) Class E shares;
 - (vi) five thousand (5,000) Class F shares;
 - (vii) five thousand (5,000) Class G shares;
 - (viii) five thousand (5,000) Class H shares; and
 - (ix) five thousand (5,000) Class I shares.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder resolutions are estimated at seven hundred fifty euro (EUR 750.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois d'octobre,

Par-devant Nous, Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

BALFOUR BEATTY INFRASTRUCTURE PARTNERS, L.P., une société en commandite simple constituée et régie par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 1 ^{er} étage, Dorey Court Admiral Park, St. Peter Port Guernsey, Iles anglo-normandes, GY1 6HJ et immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro LP015216, représentée par son associé commandité, BALFOUR BEATTY INFRASTRUCTURE PARTNERS GP LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Guernsey, ayant son siège social au 1 ^{er} étage, Dorey Court Admiral Park, St. Peter Port Guernsey, Iles anglo-normandes, GY1 6HJ et immatriculée auprès du Registre de Guernsey sous le numéro 55206, représentée par M. Sylvain Elias, avocat au sein de l'étude CMS DeBacker Luxembourg, résidant professionnellement au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1 ^{er} octobre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes afin d'être enregistrée avec elles.



La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Arca Luxembourg S.à r.l.», ayant son siège social au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.859, constituée en vertu d'un acte de Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 927 du 7 avril 2015 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 septembre 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").
- II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille quatre cent cinquante-et-une livres Sterling (GBP 12.451) représenté par douze mille cinquante-et-une (12.051) parts sociales de classe A, cinquante (50) parts sociales de classe B, cinquante (50) parts sociales
- III. La partie comparante représentant l'entièreté du capital social de la Société émis et en circulation et ayant renoncé à l'exigence de la convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement dûment informé:
 - 1. Modification des articles 5.1. et 5.2. des statuts de la Société (les "Statuts");
 - 2. Divers.

Première résolution

L'associé unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales d'une livre Sterling (GBP 1) à un penny (GBP 0,01) et par conséquent de modifier les articles 5.1. et 5.2., des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

- « **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cent cinquante-et-une livres Sterling (GBP 12.451), représenté par un million deux cent quarante-cinq mille cent (1.245.100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.
 - **5.2.** Ces parts sociales sont divisées en classe (la/les Classe(s)) comme suit:
 - (i) un million deux cent cinq mille cent (1.205.100) parts sociales de Classe A;
 - (ii) cinq mille (5.000) parts sociales de Classe B;
 - (iii) cinq mille (5.000) parts sociales de Classe C;
 - (iv) cinq mille (5.000) parts sociales de Classe D;
 - (v) cinq mille (5.000) parts sociales de Classe E;
 - (vi) cinq mille (5.000) parts sociales de Classe F;
 - (vii) cinq mille (5.000) parts sociales de Classe G;
 - (viii) cinq mille (5.000) parts sociales de Classe H; et
 - (ix) cinq mille (5.000) parts sociales de Classe I.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques incombant à la Société en raison des présentes résolutions de l'associé, s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: ELIAS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31624. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170881/132.

(150189558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.



SCHILTZ Architectes-Ingénieurs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 15, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 63.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHILTZ Architectes-Ingénieurs S.A.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2015170699/11.

(150188677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

SCHWEITZER ART et DESIGN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5615 Mondorf-les-Bains, 9, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 30.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

Référence de publication: 2015170700/11.

(150188129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Solutions International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.578.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 octobre 2015, 2LAC/2015/22819, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SOLUTIONS INTERNATIONAL S.A. (en liquidation)", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 145578, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 851 du 21 avril 2009.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 9 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1865 du 13 août 2011.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentaire en date du 19 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 339 du 9 février 2015.

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur, la société à responsabilité limitée LISOLUX S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et au commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Par conséguent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171595/32.

(150189414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.



Scienceco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 125.423.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015170701/10.

(150188791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Sergio Rossi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 74.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170705/9.

(150188221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Argyle Luxco Redbull S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.002,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.288.

In the year two thousand and fifteen, on thirtieth of September,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Argyle Luxco 2 S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of GBP 12,004.-, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 174745 (the "Shareholder").

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on September 25 and 30, 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Argyle Luxco Redbull S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand one pound sterling (GBP 12,001.-), with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Marc Loesch notary residing in Mondorf-les-Bains, of 25 June 2015 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 198288 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, of 11 August 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one pound sterling (GBP 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand and one pound sterling (GBP 12,001.-) to twelve thousand and two pound sterling (GBP 12,002.-).
- 2 To issue one new share with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.
- 3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of thirty million five hundred eighty-nine thousand eight hundred ninety-four pound sterling (GBP 30,589,894.-) by Argyle Luxco 2 S.à r.l. and to accept full payment in cash for this new share.
 - 4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.
 - 5 Miscellaneous.



has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one pound sterling (GBP 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand one pound sterling (GBP 12,001.-) to twelve thousand two pound sterling (GBP 12,002.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as stated above.

The Shareholder declared to subscribe for one new share with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-), with payment of a share premium in a total amount of thirty million five hundred eighty-nine thousand eight hundred ninety-four pound sterling (GBP 30,589,894.-) and to fully pay in cash for this share.

The aggregate amount of thirty million five hundred eighty-nine thousand eight hundred ninety-five pound sterling (GBP 30,589,895.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"5.1. The share capital is set at twelve thousand two pound sterling (GBP 12,002.-), represented by twelve thousand and two (12,002) shares in registered form, having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente septembre,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Argyle Luxco 2 S.à r.l., une société régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 12.004,- et ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174745 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsirut Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, aux termes d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée les 25 et 30 septembre 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé d'Argyle Luxco Redbull S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille une livres sterling (GBP 12.001,-), dont le siège social est situé 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant l'acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 25 juin 2015, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198288 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par



un acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 11 août 2015, pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'une livre sterling (GBP 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille une livres sterling (GBP 12.001,-) à douze mille deux livres sterling (GBP 12.002,-).
- 2 Émission d'une nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.
- 3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente million cinq-cent quatre-vingt-neuf mille huit-cent quatre-vingt-quatorze livres sterling (GBP 30.589.894,-) par Argyle Luxco 2 S.à r.l. à libérer intégralement en espèces.
 - 4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.
 - 5 Divers.
 - a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'une livre sterling (GBP 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille une livres sterling (GBP 12.001,-) à douze mille deux livres sterling (GBP 12.002,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme décrit ci-dessus.

L'Associé a déclaré souscrire une nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-quatorze livres sterling (GBP 30.589.894,-) à libérer intégralement en espèces.

Le montant total de trente millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze livres sterling (GBP 30.589.895,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre une nouvelle part sociale conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"5.1. Le capital social est fixé à douze mille deux livres sterling (GBP 12.002,-), représenté par douze mille deux (12.002) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 7 octobre 2015. GAC/2015/8519. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,



Mondorf-les-Bains, le 20 octobre 2015. Référence de publication: 2015170886/143.

(150189775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Sergio Rossi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 74.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170706/9.

(150188246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Sergio Rossi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 74.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170707/9.

(150188334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Sibad International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.798.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 avril 2015 au siège social.

Le conseil d'administration a décidé de nommer comme agent dépositaire la société Citco C&T (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139.857.

SIBAD INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015170719/13.

(150188541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

APEX Tool Holding Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.225,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 153.561.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 2 octobre 2015

En date du 2 octobre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Eric John AUMEN de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Robert VERNON RESLER, né le 21 novembre 1967 à Indiana, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au: 14600, York Road, Suite A, 21152 Sparks, Maryland, États-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christopher William BLUMHARD, gérant de catégorie A
- Monsieur Robert VERNON RESLER, gérant de catégorie A
- Monsieur Elvin MONTES, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 16 octobre 2015. Apex Tool Holding Luxembourg Signature

Référence de publication: 2015170879/23.

(150189247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Sim Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 104.433.

Le bilan au 31 décembre 2012 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170722/9.

(150188079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Sirdi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 134.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170724/9.

(150188014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Sitin SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 74.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170725/9.

(150187991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Aliroso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 175.601.

I. Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 13 octobre 2015

En date du 13 octobre 2015, l'assemblée générale annuelle de la Société a pris la résolution de renouveler les mandats des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015:

- Monsieur John Stewart Jr. WILSON, administrateur de catégorie A
- Monsieur Colin HORNE, administrateur de catégorie A
- Monsieur Olivier HAMOU, administrateur de catégorie B
- FPS AUDIT & EXPERTISE S.à r.l. (anciennement FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, société à responsabilité limitée), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B159.674, Commissaire aux comptes.
 - II. Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 17 septembre 2015

En date du 17 septembre 2015, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat de Monsieur John Stewart Jr. WILSON en tant que président du conseil d'administration de la Société avec effet au 13 octobre 2015 ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 19 octobre 2015. ALIROSO S.A.

Signature

Référence de publication: 2015170911/27.

(150189259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Sitin SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 74.463.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue en date du 15 juillet 2015.

Le Commissaire aux comptes, Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l., immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B60219 ayant changé de dénomination pour devenir Accountis S.à.r.l, il y a lieu de modifier la dénomination auprès du registre du commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015170726/13.

(150187997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Monterey Holdings S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: USD 2.335.974,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.846.

EXTRAIT

Il résulte de trois conventions sous seing privées signées les 2 mars 2014, 18 juillet 2014 et 30 septembre 2014, que 2.993 parts sociales de la société Monterey Holdings S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.846, ont été cédées, en date des 2 mars 2014, 18 juillet 2014 et 30 septembre 2014, à:

- M. Toby COOMBE-TENNANT, né le 4 mars 1996 à Chichester (Royaume-Uni), résidant à Goringlee, Sproutes Lane, Coolham, West Sussex RH13 8QH (Royaume-Uni),
- M. Matthew COOMBE-TENNANT, né le 26 septembre 1996 à Hong (Royaume-Uni), résidant au 44, Doughty Street, Londres WC1 (Royaume-Uni), et

Mlle Eleanor MORGAN-WILLIAMS, née le 15 octobre 1996 à Londres (Royaume-Uni), résidant à Gostrode Farm, Chiddingfold, GU8 4SR Surrey (Royaume-Uni).

Suite à ces cessions, le capital social de la société Monterey Holdings S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, est détenu comme suit:

- 8,187 parts sociales sont détenues par la société Coombe-Tennant Estate Company,
- 4,942 parts sociales sont détenues par M. John A. COOMBE-TENNANT ESQ.,
- 4,533 parts sociales sont détenues par The Trust JM COOMBE-TENNANT Grandchildren's Settlement,
- 3,641 parts sociales sont détenues par M. Mark H. COOMBE-TENNANT,
- 3,578 parts sociales sont détenues par Mme Susannah M. MORGAN WILLIAMS,
- 3,424 parts sociales sont détenues par Mme Rosalie J. HOFFMANN,
- 3,286 parts sociales sont détenues par le trust Maj Ahs Coombe-Tennant 1965 Settlement,
- 3,124 parts sociales sont détenues par M. Charles Serocold COOMBE-TENNANT,
- 1,331 parts sociales sont détenues par M. Toby COOMBE-TENNANT,
- 1,200 parts sociales sont détenues par la société Port Tennant Company,
- 831 parts sociales sont détenues par M. Matthew COOMBE-TENNANT,
- 831 parts sociales sont détenues par MIle Eleanor MORGAN-WILLIAMS.
- 752 parts sociales sont détenues par M. Olivier COOMBE-TENNANT,



Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Monterey Holdings S.à r.l.

Société de gestion de patrimoine familial

Un mandataire

Référence de publication: 2015171383/41.

(150188906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Socafam & Cie, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 66.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170729/9.

(150188797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Solid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, 27, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.483.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für SOLID S.A.

FIDUCIAIRE ATTEN, SADIKU & ASSOCIES S.A R.L.

Référence de publication: 2015170733/11.

(150188134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Ceptinvest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 200.781.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Jean REBOULLET, dirigeant de sociétés, né le 10 juillet 1961 à Boulogne-Billancourt (France), et demeurant au 1, rue Scheffer, F-75016 Paris (France),

ici représenté par Madame Emmanuelle FRATTER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 juillet 2015, laquelle procuration restera ci-annexée.

Lequel comparant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer.

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CEPTINVEST».
- **Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société pourra notamment employer ses fonds en vue de l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que



tous dessins et tous modèles. La société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La société pourra également prêter son assistance en matière de gestion et d'organisation, à toutes filiales, de façon rémunérée ou non.

La Société pourra acquérir, détenir, louer ou céder tout immeuble pour son compte propre.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie d'émission publique ou privée d'actions, d'obligations, de titres et instruments de toute nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, ainsi qu'à des sociétés affiliées. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever des charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société peut notamment réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

En tout état de cause, la Société ne peut effectuer une activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, au Grand-Duché du Luxembourg.

Le siège de la société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000 EUR), représenté par cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune.
- **Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et le créancier-gagiste.

Toutefois dans le cas ou une ou plusieurs parts sociales (est) sont détenue(s) en usufruit et en nue-propriété, les droits de vote y attachés sont exercés en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 8. L'associé qui désire céder tout ou partie de ses parts ou les héritiers d'un associé décédé devront en informer la gérance par lettre recommandée, en indiquant le nombre des parts qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces parts. Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les parts concernées aux autres associés au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de la part telle que confirmée le cas échéant par une expertise d'un réviseur d'entreprises indépendant nommé d'un commun accord par les parties.

Dans la huitaine de la réception de cette lettre, la gérance transmet par lettre recommandée aux autres associés cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces parts proportionnellement au nombre de parts dont ils sont propriétaires.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer la gérance dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la huitaine de l'expiration de ce dernier délai, la gérance avisera les associés ayant exercé leur droit de préemption du nombre de parts sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans la quinzaine s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces parts.

Dans la huitaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, la gérance adressera à l'associé désireux de céder ses parts ou à l'héritier ou aux héritiers de l'associé décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des associés qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre de parts dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre de parts que la société rachètera elle-même.

À compter de la réception de cette lettre, l'associé, ou le ou les héritiers, seront libre de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession les parts qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres associés ou la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.



- **Art. 10.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.
- **Art. 11.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations. Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Les pouvoirs du gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

La gérance ne peut constituer une hypothèque sur un immeuble social ni un nantissement sur un fonds de commerce de la société sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

- Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.
- **Art. 15.** Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital, le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

La liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social sera fixé le jour de la constitution de la société et se finira le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en nature de 98 parts de la société à responsabilité limitée de droit français CEPTON, établie et ayant son siège social à 11, rue Lincoln, F-75008 Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 490 745 825.

L'apport en nature a été évalué à un million neuf cent vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (EUR 1.926.496).

La partie comparante décide que le solde de l'apport en nature d'un montant de un million quatre cent vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (EUR 1.426.496), sera comptabilisé en tant que prime d'émission dans le bilan d'ouverture de la société.



Il résulte d'un certificat de Monsieur Jean REBOULLET ainsi que d'un certificat des gérants de la société CEPTON, établies le 15 juillet 2015, que les quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales apportées par Monsieur Jean REBOULLET ont une valeur estimée à un million neuf cent vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (EUR 1.926.496).

Il résulte également de ce certificat que:

- 1. Monsieur Jean REBOULLET est propriétaire de 98 parts sociales;
- 2. Monsieur Jean REBOULLET est le seul ayant droit sur les 98 parts sociales dont il est propriétaire et a seul le pouvoir d'en disposer;
 - 3. La totalité des 98 parts sociales détenues par Monsieur Jean REBOULLET ne sont grevées d'aucun gage ou d'usufruit;
- 4. Il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit sur la totalité des 98 parts sociales de la société détenues par Monsieur Jean REBOULLET;
 - 5. Les 98 parts sociales détenues par Monsieur Jean REBOULLET ne sont pas sujettes à saisie;
- 6. Il n'existe aucun droit de préemption ou autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de se voir attribuer la propriété des 98 parts sociales de la société détenues par Monsieur Jean REBOULLET;
 - 7. Les 98 parts sociales détenues par Monsieur Jean REBOULLET sont librement transmissibles;
- 8. Les 98 parts sociales détenues par Monsieur Jean REBOULLET sont valorisées à un million neuf cent vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (EUR 1.926.496), sur base du bilan intérimaire de la société arrêté au 30 juin 2015
- 9. Aucun évènement de nature à influer sur la valorisation des parts sociales n'est intervenu depuis le 30 juin 2015, date du dernier bilan intérimaire de la société; et que
- 10. Dès réception d'une copie de l'acte de constitution signé par devant notaire, la société procédera aux dépôts nécessaires afin d'enregistrer le transfert des parts sociales apportées à la société CEPTINVEST en voie de constitution, par Monsieur Jean REBOULLET prénommé.

Il résulte d'une attestation établie le 1 ^{er} octobre 2015 par le bureau d'expertise comptable FB Conseil, ayant son siège à 88, rue de Courcelles 75008 Paris, que la valeur des parts dont question peut être évaluée à au moins le montant dont question dans les certificats dont question ci-avant.

Ces certificats ainsi que ladite attestation, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées et souscrites, ainsi que la prime d'émission de un million quatre cent vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (EUR 1.426.496), par un apport en nature, de sorte que la contribution totale de un million neuf cent vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (EUR 1.926.496) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée par le certificat au Notaire soussigné, qui le constate expressément.

Constatations

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 modifié ont été remplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mises à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de trois mille cent Euros (EUR 3.100).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean REBOULLET, dirigeant de sociétés, né le 10 juillet 1961 à Boulogne-Billancourt (France), et demeurant au 1, rue Scheffer, F-75016 Paris (France)

La société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle du gérant unique.

Deuxième résolution:

Le siège social de la société est fixé au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. FRATTER, C. DELVAUX.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32921. Reçu soixante-quinze euros 75,00 ϵ .

Le Receveur ff. (signé) C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015171015/196.

(150189768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Soremartec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves. R.C.S. Luxembourg B 176.980.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue en date du 15 octobre 2015

L'Assemblée Générale a décidé qu'à compter du 15 octobre 2015 le conseil d'administration est composé des personnes suivantes jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale en 2016 ou la nomination de leurs successeurs:

- Monsieur Claudio Cavatorta; Administrateur;
- Monsieur Andrea Cicolin; Administrateur;
- Monsieur Briano Olivares; Administrateur;
- Monsieur Nunzio Pulvirenti; Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170735/16.

(150188672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Sotim Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015170736/10.

(150188233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Parry Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 194.003.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 13 octobre 2015

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 13 octobre 2015 que:

- 1. Le mandat des administrateurs suivants a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2015.
- Mme. Emanuela Brero, née à Bra (Italie) le 25 mai 1970, résidant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Luxembourg;
- Mme Stella Le Cras, née à St Saviour (Jersey) le 23 juillet 1965, résidant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Luxembourg;
- M. Thomas Morana, né à Huy (Belgique) le 14 juin 1982, résidant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Luxembourg;
- M. Peter Törnquist, né à Enskede, Stockholm (Suède) le 17 mars 1953, résidant professionnellement au 13 Hamngatan, SE-11147 Stockholm, Suède;
- M. Gustaf Martin-Löf, né à Själevad (Suède) le 21 janvier 1977, résidant professionnellement au Hamngatan, SE-11147 Stockholm, Suède.
- 2. Le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 39, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.133, agissant en tant que réviseur d'entreprises



agréé de la société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015171459/28.

(150189549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Sportsdirect.com Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 132.687.

Les comptes annuels au 30 avril 2014 concernant SPORTSDIRECT.COM BELGIUM S.A., ayant pour succursale SPORTSDIRECT.COM LUXEMBURG ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 16/10/2015.

Référence de publication: 2015170737/11.

(150188162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Spruce S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.168.

Les comptes annuels pour la période du 25 novembre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170738/10.

(150188597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Balance S.A., Société Anonyme, (anc. Balance SCI).

Siège social: L-2551 Luxembourg, 87, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 200.774.

L'an deux mille quinze, le sept octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg

Ont comparu:

- 1) Monsieur Marc BALANCE, demeurant à L-2551 Luxembourg, 87, avenue du Dix Septembre.
- 2) Madame Marianne GOERENS, demeurant à L-2551 Luxembourg, 87, Avenue du Dix Septembre.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société civile BALANCE S.C.I., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 26 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 7 du 6 janvier 1999, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1) Transformation de la forme juridique de la Société en société anonyme.
- 2) Changement du nom de la Société.
- 3) Refonte des statuts.
- 4) Nominations statutaires.
- 5) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transformer conformément à la faculté prévue à l'article 3 de la loi sur les sociétés commerciales la Société en société anonyme sans changement de la personnalité juridique de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société en BALANCE S.A..

160550



Troisième résolution

L'Assemblée décide que le capital social, initialement fixé à LUF 6.000.000.- et converti en EUR 148.736,11 (cent quarante-huit mille sept cent trente-six euros onze cents) est représenté par 600 (six cents) actions sans désignation de valeur nominale, attribuées aux associés prédésignés dans la proportion actuellement détenue à savoir:

Il résulte d'un rapport de réviseur d'entreprises établi par la société Fiduciaire Everard & Klein S.à r.l., avec siège social à Itzig, que la valeur globale de la société civile transformée en société anonyme est au moins égale au montant de son capital.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports représentés par les actifs et passifs de la société BALANCE S.C.I. au 1 er janvier 2015 ne correspond pas au moins à la valeur nominale du capital de EUR 148.736,11 repris par la constitution de la société anonyme.»

Ce rapport restera annexé au présent acte.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

Art. 1 er. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de BALANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

- **Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur et la gestion d'immeubles, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.
- **Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 148.736,11 (cent quarante-huit mille sept cent trente-six euros onze cents) divisé en 600 (six cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

més ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nom-

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans



interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le Conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de toute personne à qui de pareils pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'administration. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le 15 juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.
- **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission du gérant actuel Monsieur Marc BALANCE et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution:

L'Assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à TROIS.

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016:

- a) Monsieur Marc BALANCE, demeurant à L-2551 Luxembourg, 87, avenue du Dix Septembre, né à Luxembourg, le 16 juillet 1956,
- b) Madame Marianne GOERENS, demeurant à L-2551 Luxembourg, 87, Avenue du Dix Septembre, née à Luxembourg, le 27 juillet 1961.
- c) Monsieur Jean-Paul FRANK, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, né à Luxembourg, le 12 novembre 1969.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes:

GT Fiduciaires S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, RCS Luxembourg B 121820.

Le mandat du commissaire expirera à l'assemblée générale annuelle de 2016.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est évalué approximativement à la somme de EUR 3.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.



Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. BALANCE, M. GOERENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32357. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170954/141.

(150189496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Square Courtage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.009.

Suite à la cession de parts sociales signée en date du 25 septembre 2015, la société SQUARE CAPITAL LLP, société de droit britannique, établie et ayant son siège social à 9 - 10, Savile Row, W1S 3PF, Londres (Royaume-Uni), immatriculée au Companies House sous le numéro OC330248 a cédé:

- 67 parts sociales détenues dans la société SQUARE COURTAGE Sàrl, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B176009 et établie à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll à:

SAVILE CAPITAL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 173501.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Marie

Gérant

Référence de publication: 2015170739/17.

(150188091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Sure Insurance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5750 Frisange, 16C, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 87.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015170742/9.

(150188101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

TigerLuxOne Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.920.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 188.107.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 21 septembre 2015

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société du 21 septembre 2015 que l'associé unique a accepté la démission de Kees Jager en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat.

Il en résulte qu'à compter du 21 septembre 2015, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Eddy Perrier
- Cédric Pedoni
- Pierre Pozzo

Cédric Pedoni

Gérant

Référence de publication: 2015170757/17.

(150188719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.



Tallis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 107.883.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 ont été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un administrateur

Référence de publication: 2015170784/11.

(150188294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

TA EU Acquisitions II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.079.088,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.379.

Veuillez noter que Madame Emilie Morel a démissionné de son mandat en tant que gérant de la Société en date du 14 octobre 2015 avec effet immédiat.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey C. Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B); and
- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170768/19.

(150188566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Constructions Lomonaco s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4563 Niederkorn, 7, ZAC Haneboesch II.

R.C.S. Luxembourg B 174.589.

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Madame Daniela DE MICHELE, employée privé, demeurant à L-4940 Bascharage, 105, avenue de Luxembourg,
- 2.- Monsieur Giuseppe LOMONACO, employé privé, demeurant à L-4940 Bascharage, 105, avenue de Luxembourg.

Les comparants sont les seuls associés de la société dénommée CONSTRUCTIONS LOMONACO s.àr.l., établie et ayant son siège social à L-4940 Bascharage, 105, Avenue de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Alex WEBER de Bascharage en date du 11 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 596 du 12 mars 2013, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Paul DECKER de Luxembourg en date du 10 juin 2013, publié au dit Mémorial, Numéro 2077 du 27 août 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174.589,

Les comparants prennent, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comparants décident de transférer le siège social de Bascharage à la commune de Differdange et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" Art. 2. Premier alinéa. Le siège de la société est établi dans la commune de Differdange."

Deuxième résolution

Les comparants fixent l'adresse à L-4563 Niederkorn, 7, ZAC Haneboesch II.



Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DE MICHELE, LOMONACO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31617. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Référence de publication: 2015171050/35.

(150189456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

TA EU Acquisitions III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.480,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.383.

Veuillez noter que Madame Emilie Morel a démissionné de son mandat en tant que gérant de la Société en date du 14 octobre 2015 avec effet immédiat.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey C. Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B); and
- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170769/19.

(150188565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Mika Engineering GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 33.543.

Il résulte des contrats de cession de parts sociales signé le 06 octobre 2015 que:

- 15 parts sociales de la société MIKA ENGINEERING GmbH ont été transférées de Monsieur Nikola DURUTOVIC à Monsieur Milijan MILOSEVIC;
- 15 parts sociales de la société MIKA ENGINEERING GmbH ont été transférées de Monsieur Nikola DURUTOVIC à Monsieur Stevan MEHANDZIC;
- 15 parts sociales de la société MIKA ENGINEETING GmbH ont été transférées de Monsieur Nikola DURUTOVIC à Monsieur Vladimir RADOSAVLJEVIC;
- 15 parts sociales de la société MIKA ENGINEERING GmbH ont été transférées de Monsieur Nikola DURUTOVIC à Monsieur Bogoljub TAKIC;
- 23 parts sociales de la société MIKA ENGINEERING GmbH ont été transférées de Monsieur Nikola DURUTOVIC à Monsieur Vladan DIMITRIJEVIC;

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé le 09 octobre 2015 que:

- 15 parts sociales de la société MIKA ENGINEERING GmbH ont été transférées de Monsieur Nikola DURUTOVIC à Monsieur Aleksandar JOVANOVIC;

Par conséquent, le capital social de la société est détenu de la manière suivante:

- 1 part sociale par Madame Miomirka DURUTOVIC
- 301 parts sociales par Monsieur Nikola DURUTOVIC
- 33 parts sociales par Monsieur Aleksandar JOVANOVIC



- 33 parts sociales par Monsieur Bogoljub TAKIC
- 33 parts sociales par Monsieur Milijan MILOSEVIC
- 33 parts sociales par Monsieur Stevan MEHANDZIC
- 33 parts sociales par Monsieur Vladimir RADOSAVLJEVIC
- 33 parts sociales par Monsieur Vladan DIMITRIJEVIC

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2015171407/35.

(150189325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

TA EU Acquisitions IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.219.

Veuillez noter que Madame Emilie Morel a démissionné de son mandat en tant que gérant de la Société en date du 14 octobre 2015 avec effet immédiat.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey C. Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B); and
- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170770/19.

(150188564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

TA EU Acquisitions Mountainstream S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 10.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.773.

Veuillez noter que Madame Emilie Morel a démissionné de son mandat en tant que gérant de la Société en date du 14 octobre 2015 avec effet immédiat.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey C. Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B); and
- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170771/19.

(150188563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.



Transcom Investments & Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 73.652.

Extrait des décisions prises par les actionnaires en date du 12 octobre 2015

- 1. Mme Valérie PECHON a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2. Mme Chai Leng SEOW, administrateur de sociétés, née à Selangor (Malaisie), le 1 ^{er} décembre 1972, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert 6 (Luxembourg), a été nommée comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TRANSCOM INVESTMENTS & FINANCE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015170797/16.

(150188724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

TA EU Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.480,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.381.

Veuillez noter que Madame Emilie Morel a démissionné de son mandat en tant que gérant de la Société en date du 14 octobre 2015 avec effet immédiat.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey C. Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B); and
- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170772/19.

(150188562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

TA EU Acquisitions V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.499,90.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.263.

Veuillez noter que Madame Emilie Morel a démissionné de son mandat en tant que gérant de la Société en date du 14 octobre 2015 avec effet immédiat.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey C. Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B); and
- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170773/19.

(150188561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.



Unionti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 41.623.

Décisions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 octobre 2015

L'assemblée, après la lecture de la lettre de démission de M. Gian Luca Benni, décide d'accepter sa démission avec effet immédiat.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur avec effet immédiat Monsieur Cédric Finazzi, demeurant professionnellement 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015170806/16.

(150188544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

TA EU Acquisitions VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.261.499,80.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 182.062.

Veuillez noter que Madame Emilie Morel a démissionné de son mandat en tant que gérant de la Société en date du 14 octobre 2015 avec effet immédiat.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey C. Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B); and
- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170774/19.

(150188609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

TA EU Acquisitions Zebra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 168.321.

Veuillez noter que Madame Emilie Morel a démissionné de son mandat en tant que gérant de la Société en date du 14 octobre 2015 avec effet immédiat.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey C. Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B); and
- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170776/19.

(150188607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.



United Oilfield Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 162.301.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société tenue en date du 14 octobre 2015 que:

- Madame Agnes CSORGO, a été révoquée de son poste de gérant unique de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Carlos Alberto MARIN ALVAREZ, né le 16 février 1958 à Caracas, Venezuela, résidant professionnellement à Vivienda, 105, P. Mostoles, 28935 Mostoles, Madrid, Espagne, a été nommé gérant unique de la Société, avec effet au 14 octobre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170808/16.

(150188839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

TA EU Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.435.314,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.502.

Veuillez noter que Madame Emilie Morel a démissionné de son mandat en tant que gérant de la Société en date du 14 octobre 2015 avec effet immédiat.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey C. Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B); and
- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170777/19.

(150188606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

TA EU Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.382.

Veuillez noter que Madame Emilie Morel a démissionné de son mandat en tant que gérant de la Société en date du 14 octobre 2015 avec effet immédiat.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey C. Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B); and
- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170778/19.

(150188605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.



VAP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.706.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de VAP LUXEMBOURG S.A. tenue extraordinairement le 30 juillet 2015

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs en fonction (rajouté sur l'extrait) et de l'Administrateur-Délégué pour une nouvelle durée de cinq ans; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2020.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015170815/16.

(150188819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

TA EU Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.380.

Veuillez noter que Madame Emilie Morel a démissionné de son mandat en tant que gérant de la Société en date du 14 octobre 2015 avec effet immédiat.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey C. Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B); and
- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170779/19.

(150188604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

TA EU Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.426.

Veuillez noter que Madame Emilie Morel a démissionné de son mandat en tant que gérant de la Société en date du 14 octobre 2015 avec effet immédiat.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey C. Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B); and
- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170780/19.

(150188603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.



Wind Worth Luxembourg Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.980.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 1 ^{er} octobre 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

la société anonyme WIND WORTH Luxembourg HOLDING S.A.H., RC n° B 107980

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme Maître Arzu AKTAS Le liquidateur

Référence de publication: 2015170833/16.

(150188477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

TA EU Luxembourg VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.261.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 182.121.

Veuillez noter que Madame Emilie Morel a démissionné de son mandat en tant que gérant de la Société en date du 14 octobre 2015 avec effet immédiat.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey C. Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B); and
- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170781/19.

(150188602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

TA EU Luxembourg VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 18.417.133,70.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 186.985.

Veuillez noter que Madame Emilie Morel a démissionné de son mandat en tant que gérant de la Société en date du 14 octobre 2015 avec effet immédiat.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey C. Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B); and
- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2015170782/19.

(150188601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck